



GRÉOUX-LES-BAINS

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

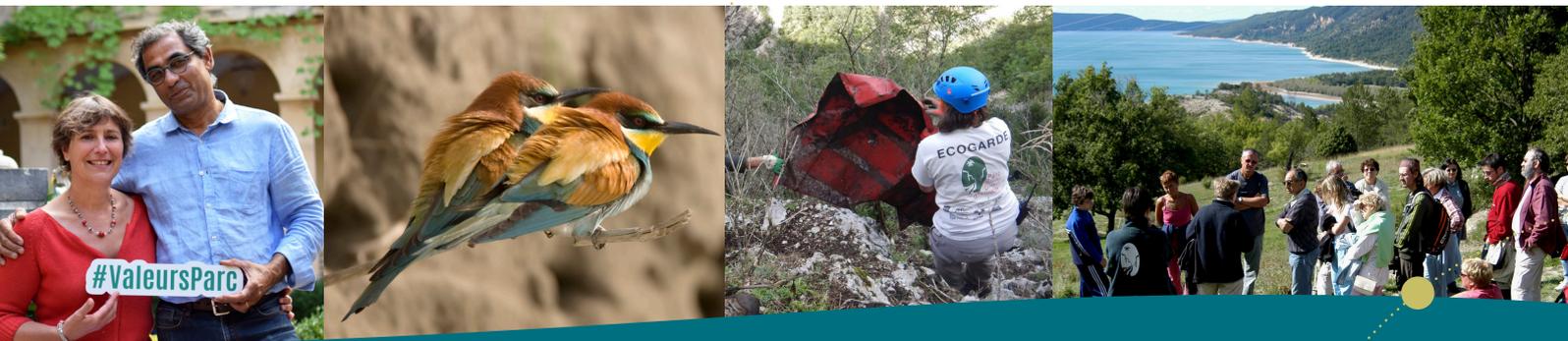
Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Animation du site **Natura 2000** « Plateau de Valensole » : diagnostic et définition d'objectifs de gestion, inventaires et suivis; montage de mesures agro-environnementales en faveur de l'outarde canepetière avec des agriculteurs volontaires.
- Augmentation du **débit réservé** du barrage de Gréoux (2011) pour améliorer la qualité des milieux aquatiques, et suivi des effets.
- Travaux d'**entretien** et de restauration de la **végétation des bords du Verdon** : 33,6 km traités depuis 2009.
- Suivi de l'étude pour la **restauration des continuités du « boudin »** menée par EDF, propriétaire du seuil et des travaux de restauration des continuités écologiques au gué des Iscles portés par la commune.
- Sensibilisation et accompagnement des services municipaux dans la **gestion des invasives** (dont la renouée du Japon, présente sur la commune).
- 34 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune et 7 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont un devant la chapelle Saint-Sébastien, plusieurs devant les lavoirs, et un devant la chapelle Notre-Dame des œufs.
- Inventaire participatif des **cabanons pigeonniers** du plateau de Valensole et édition d'un livret découverte.
- Organisation en partenariat avec le CNFPT d'une **formation sur la technique de la chaux** à destination des agents communaux sur le site de la chapelle Sainte-Croix.
- Accompagnement du projet de restauration du **monument aux morts** et du **lavoir du chemin neuf**.



AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de l'élaboration et de la révision du **plan local d'urbanisme** : transmission d'éléments de connaissance, participation aux réunions, émission d'avis sur les projets de PLU arrêtés ;
- Avis sur l'implantation de **centrales photovoltaïques au sol** sur la commune, porté par les

société Connexia (2011) et Solaire Direct sur les sites de Vallongue et Coteau Rousset (2013)

- Suivi de la demande d'autorisation et transmission de plusieurs avis avec préconisations pour la **carrière** de matériaux alluvionnaires au lieu-dit Pontoise ;
- Participation aux réunions et visites relatives au projet d'homologation de la **piste de motocross** « le Devançon » et transmission d'un avis.
- Audit **des consommations d'eau** dans les bâtiments/équipements publics et préconisations en (2019).



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : atelier sur le jardinage ; sortie d'observation dans le cadre de la Nuit de la chouette, visite d'une production de bois raméal fragmenté (BRF), débat sur la transition énergétique, animations autour du film *Verdon secret*, visite de l'habitat durable chez un particulier, spectacle du Crieur du Verdon « *La guinguette du Colostre* » construit à partir de témoignages d'habitants, et participation à plusieurs rencontres sur les patrimoines organisées par la médiathèque Lucien Jacques, animation sur le thème des économies d'eau pendant la journée de la terre.
- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'**école primaire** (11), le **collège** de Riez et le **centre de loisirs municipal** sur l'opération citoyenne de nettoyage des berges du Verdon, le jardinage et l'eau (notamment le projet Colostre).



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement des **agriculteurs volontaires** du plateau de Valensole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement (**démarche REGAIN** co-animée avec la chambre d'agriculture O4 et la SCP) : 50 exploitations impliquées (préconisation de pratiques permettant la restauration de la qualité des sols et de l'eau, formations, journées techniques, plantation de haies...).
- Accompagnement du projet **d'éco-ciné Verdon** et partenariat développé autour du 1 % pour le Verdon.

- Appui à la commune et à ses enjeux dans le projet de **zone agricole protégée** du Verdon-Val de Durance.
- Réalisation d'un état des lieux du **potentiel trufficole**.
- Attribution de la **marque Valeurs Parc** à l'hébergement Château Laval Vacances bleues.
- Promotion de la **randonnée** : création du GR de Pays – Tour des balcons du Verdon et plateau de Valensole et du GR de Pays – Tour du lac d'Esparron ; réalisation de 4 fiches randonnée valorisés dans www.cheminsdesparcs.fr (dont le lancement officiel a été réalisé au centre des congrès de l'Étoile).
- Soutien à la création de l'espace VTT-FFC Provence-Verdon en lien avec l'office de tourisme intercommunal et à l'évènement Verdon des collines – Rando d'Or.
- Participation technique et financière pour la création du GR 69 dit « **la Routo** » en lien avec la Maison régionale de la transhumance et le Conseil départemental 04 par la draille des troupeaux d'Arles.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques).
- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pie grièche, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**.
- Démarche d'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.
- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages en 2018** : 60 prises de vue représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... puis reconduite annuelle pour un suivi de leur évolution.
- Programme d'actions du **contrat rivière** : appui technique et financier sur 35 projets de stations d'épuration (21 réalisées, 14 en cours), de schémas directeurs eau potable ou assainissement, de 18 toilettes sèches...
- **Partenariat** avec la société du canal de Provence pour développer une solidarité aval/amont : contribution au financement des projets locaux d'amélioration de la qualité de l'eau (près de 3 millions d'€ en 12 années).
- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).
- Nombreuses **éditions valorisant les patrimoines**, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques / rapports (16), Cahiers de la biodiversité (6).

- **Outils numériques** : système d'information territorial, site internet, page Facebook du Parc, newsletters (8), vidéos (51) sur la chaîne Youtube du Parc, outil 3D pour la restauration du Colostre.
- **Promotion des activités touristiques de découverte**: carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros).
- **Marque valeurs Parc** : attribution de la marque à 50 acteurs touristiques ; formations et valorisation à l'échelle régionale.
- **Sensibilisation des visiteurs** et des usagers des lacs : autocollants et bâches mis à disposition des loueurs et des bases nautiques (sécurité, respect des autres usagers et des sites).
- **Opération écogardes** (depuis 2002) : patrouilles estivales d'information, de sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations.
- **Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** : accompagnement et aide au financement de 72 opérations de rénovation énergétique, 20 projets sur l'éclairage public et 13 opérations sur la mobilité douce et la biodiversité.
- 46 Permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc.
- Installation d'un **réseau radio** pour la **sécurité** et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.

INFOS PRATIQUES

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Participez aux événements du Parc
retrouvez les dates sur
parcduverdon.fr/agenda

Suivez la révision de la charte
parcduverdon.fr/verdon2038

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr